

Le Procès-verbal du

Conseil de Communauté du 12 août 2023



L'an deux mille vingt-trois, le douze août, à dix heures, le Conseil de Communauté légalement convoqué le 10 août 2023 (dans le délai d'urgence d'un jour franc prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni en visioconférence au moyen de l'outil Zoom, sous la présidence de Monsieur Charles DEMOUGE, Président, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

PRESENTS :

M. Charles DEMOUGE, Mme Marie-Noëlle BIGUINET, M. Damien CHARLET, M. Daniel GRANJON, M. Pierre Aimé GIRARDOT, Mme Marie-France BOTTARLINI CAPUTO, M. Alexandre GAUTHIER, Mme Magali DUVERNOIS, M. Didier KLEIN, M. Renaud FOUCHE, M. Jean-Louis NORIS, M. Jean ANDRE, M. Joël VERNIER, M. Jean FRIED, M. Martial BOURQUIN, Mme Mélanie DAF, Mme Céline DURUPHTY, M. Alain MONNIEN, M. David BARBIER, M. Pascal TOURNOUX, M. Samuel GOMES, M. Jean-Luc MARTINO, M. Philippe MAURO, Mme Gladys DEUSCHER, M. Matthieu BLOCH, Mme Sophie ROBERT, M. Marc TIROLE, M. Yanick GENIN, M. Philippe LACROIX, M. Alain SYLVANT, M. André DUFRESNES, M. Philippe CLAUDEL, Mme Véronique PERRIOD, M. Mathieu MOINE, M. José ANTUNES, M. Christian MAILLARD, M. Daniel MORNARD, M. Jean-Paul MUNNIER, M. Robert GRILLON, M. Alphonse RICHARD, M. Patrick FROEHLI, M. Jean-Pierre HOCQUET, Mme Marilyn PERNOT, M. Christian METHOT, Mme Christine SCHMITT, M. Christophe FROPIER, Mme Hélène MAITRE, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, Mme Nora ZARLENGA, M. Eric LANCON, M. Gilles BOURDOIS-RISSE, Mme Marie-Line LEBRUN, M. Thierry BOILLOT, M. Philippe MATHIEU, Mme Joëlle MATTERA, M. Georges HABERSTICH, M. Frédéric TCHOBANIAN, Mme Laurence DEVAUX, M. Daniel BUCHWALDER, Mme Lysiane MABIRE, M. Denis TISSERAND, M. Pascal PAVILLARD, M. Albert MATOCQ-GRABOT, Mme Pascale MERCIER, M. Michel BOGAERT, M. Eric SALAS, M. Philippe GAUTIER, Mme Nadine MERCIER, Mme Dominique DANGEL, M. Claude STIQUEL, Mme Claude Françoise SAUMIER, M. Dominique BOUVERESSE, M. Anselme DESMIRAZ, M. Christian HIRSCH, Mme Martine VOIDEY, M. Christian BEAUFILS, Mme Agnès FUCHS-CORDIER (suppléant M. Mathieu KALYNTSCHUK), Mme Claire EMONIN (suppléant M. Gérard GROSCLAUDE).

ABSENTS, EXCUSES :

M. Henri-Francis DUFOUR (pouvoir à M. Yanick GENIN), Mme Sophie RADREAU (pouvoir à M. Jean-Luc MARTINO), M. Arnaud ROTA (pouvoir à M. Alain MONNIEN), Mme Zina GUEMAZI (pouvoir à Mme Céline DURUPHTY), M. Jean-Luc GUYON (pouvoir à M. Jean ANDRE), M. Jean-Luc PETIOT (pouvoir à M. Damien CHARLET), Mme Samia MESSAOUDI (pouvoir à M. Philippe MAURO), M. Roland THIERRY (pouvoir à M. Pierre Aimé GIRARDOT), M. Claude PERROT (pouvoir à M. Christian METHOT), M. Christophe DALONGEVILLE (pouvoir à M. Matthieu BLOCH), Mme Carole THOUESNY (pouvoir à M. Frédéric TCHOBANIAN), M. Christian PILEYRE (pouvoir à Mme Joëlle MATTERA), Mme Zahia LAZAAL (pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER), Mme Danièle HUGENDOBLER (pouvoir à M. Pascal PAVILLARD), M. Karim DJILALI (pouvoir à M. Olivier TRAVERSIER), Mme Gisèle CUCHET (pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER), Mme Ghenia BENSOU (pouvoir à Mme Christine SCHMITT), M. Gilles MAILLARD (pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET), Mme Sidonie MARCHAL (pouvoir à M. Eric LANCON), M. Gilles BORNOT (pouvoir à M. Marc TIROLE), Mme Catherine MEUNIER (pouvoir à Mme Hélène MAITRE), M. Denis ARNOUX (pouvoir à M. Denis TISSERAND), Mme Marilynne HASSENFRAZ (pouvoir à Mme Mélanie DAF), M. Jacques PELLICOLI (pouvoir à M. Daniel MORNARD), M. Jacques DEMANGEON (pouvoir à M. Thierry BOILLOT), M. Valère NEDEY (pouvoir à M. Charles DEMOUGE), M. Patrick LECHINE (pouvoir à Mme Marie-Line LEBRUN), Mme Agnès MARTIN, M. Guy BARBIER, Mme Christine BOSCHI, M. Christian QUENOT, M. Philippe GASSER, Mme Marielle BALLAY.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre GAUTHIER

Quorum – Ouverture de la séance – Excusés – Nomination du Secrétaire de Séance

ORDRE DU JOUR

- 1- Vote du caractère d'urgence de la convocation du Conseil de Communauté
- 2- FCSM - Attribution d'un soutien exceptionnel forfaitaire complémentaire pour maintenir le statut professionnel du club et l'agrément du Centre de formation en faveur du projet porté par Messieurs PLESSIS et WANTIEZ

Monsieur DEMOUGE

Bonjour à tous, j'ai l'honneur d'ouvrir ce Conseil de Communauté exceptionnel qui n'était pas prévu bien sûr, mais vu l'urgence concernant le FCSM, on était dans l'obligation de réunir ce Conseil pour prendre une décision importante. Le quorum étant constaté, je déclare cette séance ouverte. Merci pour votre présence.

Je vais faire un petit propos liminaire puis les représentants des groupes politiques qui le voudront pourront faire une déclaration à la suite de ce propos. Ensuite nous passerons à un premier vote obligatoire qui est de déclarer ce caractère d'urgence de ce Conseil puis je présenterai la délibération que vous avez déjà pu lire. Jean-Claude PLESSIS, Pierre WANTIEZ et Maître Didier POULMAIRE pourront présenter succinctement leur projet. Il pourra y avoir des questions/réponses, et on terminera par le vote de cette délibération.

Tout d'abord, je voudrais dire merci à vous tous pour votre présence alors que vous êtes, pour la plupart, sur votre lieu de vacances ou sur le chemin du retour. Merci à Jean-Claude PLESSIS et à Pierre WANTIEZ d'avoir poussé fort pour monter ce projet. Merci à Madame le Maire de Bourbon-Lancy, Madame Edith GUEUGNEAU, de m'accueillir aujourd'hui dans ses locaux avec Mickaël BERLOT. Merci à elle et à sa Directrice Générale des Services. Cela témoigne de la bonne collaboration entre les collectivités, bien que la Mairie soit normalement fermée ce matin, Madame le Maire et Madame la Directrice Générale des Services nous ont ouvert les portes de la mairie pour qu'on puisse tenir cette visioconférence.

Je dirais merci aussi à Mickaël BERLOT qui m'a rejoint et à son équipe qui est à Montbéliard, je parle d'Olivier BEURTHERET et de Marc LACOMBE qui organisent cette visio. Merci à Aline PELLET, ma Directrice Générale des Services, à Mickaël BERLOT, mon Secrétaire Général et à Christine BOUQUIN, la Présidente du Département du Doubs, avec qui j'ai entretenu, tous les jours de cette semaine, d'excellentes communications téléphoniques, voire des visios pour continuer à participer au montage de ce projet derrière Jean-Claude PLESSIS et Pierre WANTIEZ. Merci pour ces nombreuses réunions qui ont été réalisées vraiment dans l'urgence.

Depuis l'annonce de la DNCG le 10 juillet dernier, il y a un mois, de rétrograder le FCSM en National 1, tous se sont mobilisés, la population, les entreprises, les supporters, l'association Sociochaux, les collectivités du Pays de Montbéliard comme nos voisins du Territoire de Belfort, de Haute-Saône et du Jura. Je me souviens l'arrivée à Poligny de l'étape jurassienne du Tour de France, les politiques, la population ne parlaient que de cela. Il y avait des pancartes « *il faut sauver le FCSM* » tout le long de l'étape de Moirans-en-Montagne à Poligny. Le lendemain à Belfort au départ, tout le monde ne parlait que du FCSM, « *il faut sauver le FCSM* », personne ne voulait voir disparaître un des fleurons de notre richesse culturelle et sportive, le FCSM.

Le FCSM fait partie de notre patrimoine et tous les Franc-Comtois, même très éloignés du sport, ne veulent pas le voir disparaître. Nos collectivités, l'Agglomération du Pays de Montbéliard et le Département du Doubs ne veulent pas le voir disparaître, encore plus que d'autres. Et comme Jean-Claude PLESSIS et Pierre WANTIEZ, on ne veut pas voir disparaître notre Centre de formation qui a fourni de très grands noms à l'Equipe de France. Encore à la dernière Coupe du Monde avec KONATE et THURAM et par le passé quelques noms qui me sont venus comme cela ce matin : STOPYRA, GENGHINI, PEDRETTI, FRAU ou encore les joueurs de très haut niveau, en France comme à l'étranger, MATHIEU qui a joué à Barcelone.

Oui, Christine BOUQUIN, Présidente du Département et moi-même, Président de l'Agglomération, avec vous tous, chers élus, avec tous les agents de nos deux collectivités,

nous avons travaillé depuis trois semaines avec tous ceux qui voulaient sauver notre équipe professionnelle à laquelle est rattachée le Centre de formation, comme chacun le sait. Le Centre de formation ne peut exister que s'il est rattaché à un club professionnel.

Merci encore à la Présidente du Département du Doubs, avec qui, tous les soirs de cette semaine, j'ai échangé sur ce sujet, soit par téléphone, soit par visio avec ma Directrice Générale des Services, merci encore à eux. On a pu espérer un certain temps pouvoir trouver des partenaires pour présenter un budget qui nous permettrait de maintenir le club en Ligue 2, ce ne fut pas possible.

Jean-Claude PLESSIS et Pierre WANTIEZ se sont alors attachés à trouver des partenaires pour présenter un budget de National 1, et de toute façon, il fallait déjà passé par la cession du club professionnel, par son propriétaire NENKING. Et là, je salue le travail de Jean-Claude PLESSIS et de Pierre WANTIEZ et de leur avocat qui ont obtenu cette vente dans la nuit de mercredi à jeudi et qui ont réussi à monter un budget digne de National 1 et qui, nous le souhaitons tous, sera agréé par la DNCG le 17 août prochain.

J'en profite maintenant pour remercier tous les contributeurs publics ou privés qui ont permis de construire ce budget. L'Agglomération du Pays de Montbéliard et le Département du Doubs, vous allez le voter aujourd'hui chers collègues, et les élus départementaux vont le faire mercredi, sont les deux collectivités qui, aux côtés des privés, permettront de présenter un budget décent au niveau de la DNCG ce 17 août prochain.

Merci de m'avoir écouté et je laisse la parole à Matthieu BLOCH, porte-parole des trois groupes politiques qui constituent l'Agglomération, pour une déclaration commune.

Monsieur BLOCH

Bonjour à tous. Effectivement, on a travaillé ensemble ce matin sur un texte commun dans le cadre d'une union sacrée parce qu'évidemment sur ce dossier qui nous est cher, je pense qu'il n'y avait pas lieu à des divisions quelconques. Nous sommes donc vraiment unis aujourd'hui dans le cadre de cette déclaration, déclaration au nom des groupes Unis Pour Réussir, Indépendants et Solidaires et Ensemble Pour le Pays de Montbéliard 72.

Chers collègues, il y a des moments où dans la vie d'une assemblée délibérante comme la nôtre, il faut savoir laisser au placard nos désaccords pour se rejoindre dans une union sacrée. Tous ici, nous sommes des enfants du stade Bonal, le FCSM a forcément une place dans nos vies, laissant des souvenirs impérissables, que ce soit pour les plus anciens d'entre nous dans le vieux Bonal avec l'épopée européenne en coupe UEFA de 1982 ou cette finale de Coupe de France perdue face à Metz (qui ne se souvient pas de ce fameux penalty de MADAR), ou pour les plus jeunes, au nouveau Bonal flambant neuf, avec ce titre de champion de Ligue 2 sous Jean FERNANDEZ, les incroyables saisons de Ligue 1 qui ont suivi avec notamment une Coupe de la Ligue et une Coupe de France remportées face à Nantes et face à Marseille.

Personne n'est assez ancien dans cette assemblée pour pouvoir nous raconter les deux titres de champion de France des années 1930, mais tous ici nous souviendrons longtemps de ces 40 000 drapeaux jaune et bleu flottant sur le stade de France qui nous aura accueilli trois fois en 2003, 2004 et 2007. Surtout, n'oublions pas l'ADN de notre club qui est son exceptionnel Centre de formation nationalement et internationalement reconnu. De très grands joueurs y sont passés et encore aujourd'hui, deux joueurs de l'Equipe de France actuelle en sont issus. Les joueurs restent profondément reconnaissants pour ce Centre qui a su les emmener au plus haut niveau.

On ne va pas aujourd'hui vous refaire tout l'historique du FCSM, club fondateur du professionnalisme en France, cela serait trop long et chacun le connaît. Le Président nous a réunis aujourd'hui dans l'urgence et on l'en remercie ainsi que les services qui ont travaillé sur ce dossier car PMA, aujourd'hui, doit répondre à l'appel de Jean-Claude PLESSIS, de Pierre WANTIEZ et du consortium "FCSM 2028" pour sauver ce qui est sans doute un monument régional et la principale vitrine de notre territoire. C'est un vecteur de cohésion sociale sur un territoire étendu car il ne s'agit pas là que de notre Agglomération mais de toute la Franche-Comté. Nous saluons évidemment à ce titre les efforts annoncés par le Grand Belfort, par le Sud Territoire, par le Département du Doubs, par la Région et ceux à venir par d'autres collectivités encore.

Le naufrage du FCSM et la menace d'un dépôt de bilan, de la perte du Centre de formation et d'un plan social ont engendré un très vif émoi et une immense mobilisation de toutes les forces vives du territoire ayant eu une résonance nationale. Une mobilisation sans précédent de partenaires privés, publics, et surtout de supporters fédérés et mobilisés à travers l'association Sociochaux autour du projet de reprise de Romain PEUGEOT qui a malheureusement échoué devant les instances du foot. Aujourd'hui, le projet de reprise de Jean-Claude PLESSIS et Pierre WANTIEZ fait renaître en chacun d'entre nous une lueur d'espoir, espoir d'éviter le dépôt de bilan et de pouvoir conserver le statut professionnel du club et le Centre de formation qui va avec. L'espoir de reconstruire un FCSM plus fort, car appartenant de nouveau à son territoire.

La formule est toute trouvée, c'est celle d'un maintien en National 1 et la formation d'une SCIC, Société Coopérative d'Intérêt Collectif qui permettra d'associer dans la gouvernance du club les partenaires, les Socios et les collectivités dans un seul objectif, celui de pérenniser les finances du club, de retrouver l'élite et ne plus jamais revivre cela. Pour y parvenir, et en plus de toutes les subventions et contrats de partenariat récurrents, les mises à disposition des équipements, notre Agglomération doit consentir à un effort complémentaire exceptionnel mais vital. Elle est clairement au rendez-vous de cette crise majeure pour ce territoire. Dès lors, nous vous demandons de bien vouloir adopter les rapports proposés aujourd'hui pour octroyer une subvention exceptionnelle d'1 million d'€ au projet FCSM 2028 et de demander à être intégré à la SCIC à créer.

Ce sauvetage du FCSM pourrait servir de modèle alternatif aux dérives du foot professionnel actuel, bien loin des valeurs humaines et sportives qui doivent faire de ce sport une fête populaire. Du travail, de la concertation, une mobilisation de tous les instants et surtout une unité indéfectible permettront au FCSM de passer le cap de la DNCG jeudi prochain, de reconstruire un club solide et ancré sur son territoire et qui, nous l'espérons tous, fêtera son centenaire avec le statut professionnel dans un stade Auguste Bonal comblé.

J'ajouterai un immense merci à Jean-Claude PLESSIS, à Pierre WANTIEZ et leurs équipes, et à tous ceux qui se sont mobilisés et se mobiliseront encore. Plus que jamais, grâce à vous tous, grâce à cette ferveur, Sochaux vivra.

Monsieur DEMOUGE

Merci. Merci à tous, merci aux trois groupes politiques qui ont fait cette déclaration commune. Je propose de passer à la première question qui est à l'ordre du jour qui est le vote du caractère d'urgence de la convocation de ce Conseil de Communauté.

1 - VOTE DU CARACTERE D'URGENCE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Monsieur DEMOUGE présente le rapport.

La séance du Conseil de Communauté de ce samedi 12 août 2023 à 10 H 00 a été convoquée dans le délai d'urgence de 1 jour franc (convocation envoyée par voie dématérialisée le jeudi 10 août 2023) conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux Conseils Municipaux et par renvoi de l'article L.5211-1 aux Conseils de Communauté.

Cet article dispose que « le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Maire sans pouvoir être inférieur à un jour franc. Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance du Conseil Municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure ».

Le délai d'urgence a été requis afin de soumettre au vote le rapport concernant l'attribution d'un soutien exceptionnel forfaitaire complémentaire à la SASP FCSM pour maintenir le statut professionnel du club et l'agrément du Centre de formation en faveur du projet porté par Messieurs PLESSIS et WANTIEZ.

L'urgence de convoquer le Conseil de Communauté est caractérisée par les délais contraints dont disposent les nouveaux propriétaires du FCSM pour présenter leur projet d'évolution du club en National 1 accompagné des engagements financiers des partenaires publics et privés. En effet, alors que le rachat du club par les nouveaux propriétaires n'a été acté que dans la nuit du 9 au 10 août 2023, le club ne dispose que de quelques jours pour préparer son audition à la DNCG fixée au 17 août 2023 à 12h15. Afin de sécuriser auprès du club les engagements de l'Agglomération et ainsi apporter à la DNCG toutes les garanties requises, l'Agglomération entend produire une délibération ayant force exécutoire avant la date de l'audition du club. Seul le recours à la procédure d'urgence de convocation du Conseil de Communauté est en mesure de garantir la production de la délibération dans les temps.

Le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur le caractère d'urgence de la convocation.

Monsieur DEMOUGE

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Pas davantage. Le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Nous passons au rapport suivant.

2- FCSM - ATTRIBUTION D'UN SOUTIEN EXCEPTIONNEL FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR MAINTENIR LE STATUT PROFESSIONNEL DU CLUB ET L'AGREMENT DU CENTRE DE FORMATION EN FAVEUR DU PROJET PORTE PAR MESSIEURS PLESSIS ET WANTIEZ

Monsieur DEMOUGE présente le rapport.

Partenaire historique et principal du FCSM, l'Agglomération du Pays de Montbéliard a toujours été à ses côtés. Aujourd'hui, dans un contexte incertain quant à la survie du club suite au désengagement du groupe NENKING, l'Agglomération est mobilisée pour maintenir le statut professionnel du club et assurer la pérennité de son Centre de formation sur le territoire communautaire.

Au-delà du club sportif, le FC Sochaux-Montbéliard est l'identité du Pays de Montbéliard, son emblème, sa locomotive sportive et une référence nationale en matière de formation. C'est ainsi que depuis plusieurs semaines, l'Agglomération a tout mis en œuvre pour accompagner les projets de sauvetage du FCSM.

En effet, dès la connaissance du projet de reprise et de maintien en Ligue 2 du club porté par des investisseurs privés, une réunion de tous les élus communautaires a été organisée au siège de l'Agglomération le 24 juillet. Cette réunion a permis d'appréhender le projet financier et sportif du repreneur et de formaliser par écrit l'engagement de l'Agglomération à soutenir leur projet de reprise.

Ce projet ambitieux soutenu par les collectivités locales n'a pu obtenir l'accord des instances nationales, ce qui a eu pour conséquence la confirmation de la rétrogradation du FCSM en National 1. Désormais, tout l'enjeu est de pouvoir consolider dans l'urgence un budget de National 1 qui reçoive l'agrément de la DNCG.

Ces derniers jours, l'ancien Président du FCSM, Jean-Claude PLESSIS et Pierre WANTIEZ ont fait part auprès de la collectivité de leur projet de reprise du club avec de nouveaux investisseurs privés tout en précisant les délais contraints pour réunir les fonds nécessaires au financement des prochaines saisons sportives.

Attentive à ce projet qui est le seul de nature à pouvoir préserver le statut professionnel du club et par voie de conséquence son Centre de formation, l'Agglomération entend accompagner et soutenir financièrement la démarche entreprise dans l'optique du prochain passage devant la DNCG fixé le 17 août 2023.

Face à cette urgence et à la nécessité pour les repreneurs du club de produire devant la DNCG, à l'appui de leur dossier, la délibération actant le soutien financier exceptionnel forfaitaire complémentaire de la collectivité à la SASP FCSM, le Conseil de Communauté est amené à se prononcer sur les engagements financiers qu'il entend d'ores et déjà prendre.

Rappel du cadre légal des concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs :

Le Code du Sport permet aux clubs sportifs professionnels de bénéficier du soutien financier des collectivités territoriales au titre de deux dispositifs :

- les contrats de prestation de services (art L 113-3) :
Ces contrats peuvent prévoir plusieurs types de prestations : achats de places et de loges dans les enceintes sportives, achats d'espaces publicitaires lors de

manifestations sportives, apposition du nom ou du logo de la collectivité sur les supports de communication (maillots, bulletin d'information du club, billetterie...). Le décret n° 2001-829 du 4 septembre 2001 fixe à 30 % du total des produits du compte de résultat de l'année précédente le montant maximum des sommes versées par les collectivités territoriales, limité à 1,6 millions d'euros par saison sportive ;

- les subventions pour des missions d'intérêt général (art L 113-2) :
L'article L 113-2 du Code du Sport dispose que pour des missions d'intérêt général, les associations sportives ou les sociétés qu'elles constituent peuvent recevoir des subventions publiques. Le décret n° 2001-828 du 4 septembre 2001 prévoit que le montant maximum des subventions versées par l'ensemble des collectivités territoriales et de leurs groupements ne peut excéder 2,3 millions d'euros par saison sportive. La circulaire n° INTB0200026C du 29 janvier 2002 précise que *les missions d'intérêt général concernent :*
 - o *la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés. Ainsi, les subventions des collectivités territoriales peuvent prendre en charge toutes les dépenses de fonctionnement (y compris les rémunérations des personnels d'encadrement des centres de formation) et d'investissement (construction de locaux, équipement du centre...) liées à l'activité des centres de formation. En revanche, elles ne peuvent pas avoir pour objet de prendre en charge les rémunérations éventuellement versées aux jeunes sportifs du centre.*
 - o *la participation de l'association ou de la société à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale. Peuvent être prises en charge par les collectivités territoriales, les dépenses liées à la participation des sportifs professionnels salariés de la société à des actions organisées dans le domaine scolaire, à des animations dans les quartiers visant à promouvoir les activités physiques et sportives (distribution de matériels, d'équipements, prise en charge d'entraînements...).*
 - o *la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives. Les collectivités territoriales peuvent participer au financement d'actions destinées à la sensibilisation et l'éducation du public à la lutte contre la violence, la xénophobie et le racisme dans les enceintes sportives lors des manifestations (campagne d'affichage, formation de l'encadrement des clubs de supporters...). La formation des personnels chargés de l'accueil du public et de la sécurité peut également être prise en charge, sans toutefois que ces subventions ne servent à couvrir les dépenses liées à la rémunération des forces de police et de gendarmerie, ni les rémunérations versées à des entreprises de surveillance, de gardiennage et de transports de fonds.*

Rappel des concours financiers perçus par la SASP FCSM des collectivités territoriales pour la saison sportive 2022/2023

Au vu des éléments financiers communiqués par le club, les soutiens financiers des collectivités pour la saison sportive 2022/2023 se sont élevés respectivement à :

- 769 882,07 € au titre du partenariat (prestations de service) dont 466 200 € pour PMA, 105 517,58 € pour le Département du Doubs, 88 206 € pour le Grand Belfort, 42 171,60 € pour le Département de la Haute Saône, 41 040,79 € pour la

- Région Bourgogne – Franche-Comté et 26 746,10 € pour le Département du Territoire de Belfort ;
- 183 000 € au titre des subventions (missions d'intérêt général) dont 115 000 € pour la Région Bourgogne – Franche-Comté et 68 000 € pour PMA.

Aussi, sans devoir faire évoluer dès à présent la structure juridique de la SASP FCSM et au regard des plafonds légaux précisés ci-avant, les collectivités bénéficient d'une réelle marge de manœuvre pour soutenir financièrement le club.

Soutien exceptionnel forfaitaire complémentaire de PMA pour la saison sportive 2023/2024

Outre le maintien du marché de prestation de services à hauteur de 466 200 € et des missions d'intérêt général financées à hauteur de 68 000 € au titre d'actions de cohésion sociale, il est proposé au Conseil de Communauté, pour la saison sportive 2023/2024, d'apporter un soutien exceptionnel forfaitaire complémentaire d'1 million d'euros à la SASP FCSM en faveur de la formation, du perfectionnement et de l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis au Centre de formation.

Ce soutien prendra la forme d'une subvention pour mission d'intérêt général et permettra le financement par PMA, notamment en ce qui concerne le Centre de formation, de dépenses de fonctionnement jusqu'alors financées uniquement par le club.

Par ailleurs, ce soutien qui contribue indéniablement à l'image de marque de la collectivité participera, aux côtés des financements apportés par les investisseurs privés, à la consolidation du budget des repreneurs et en cela contribuera à la préservation du statut professionnel du club et de l'agrément du Centre de formation.

Enfin, il est proposé au Conseil de Communauté de mandater le Président pour engager, dans les meilleurs délais, avec les nouveaux propriétaires du club, les discussions relatives à la constitution d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) permettant d'intégrer, par une participation au capital, PMA mais aussi d'autres collectivités et les supporters à la gouvernance du club.

Monsieur DEMOUGE

Je laisse tout de suite la parole à Monsieur PLESSIS, Monsieur WANTIEZ et Maître POULMAIRE pour une brève intervention.

Monsieur WANTIEZ

Le projet que l'on porte est un projet qui est assis sur des éléments extrêmement forts pour nous, extrêmement simples à exprimer, c'est celui de sauver ce qui doit l'être pour la vie, l'activité économique, le lien social sur le Territoire de Belfort, l'Aire Urbaine de Montbéliard. Je pense que si on discute aujourd'hui et j'en suis bien conscient avec le Conseil d'Agglomération de PMA, le projet qu'on porte dépasse ce territoire, il est régional, voire même encore au-delà de la région.

Aujourd'hui, ce que je vous disais précédemment et j'insiste dessus, aucun de nous, aucun de ceux qui portent ce projet n'est ni naïf, ni novice, ni rêveur. On sait ce qu'on veut faire et on sait qu'on peut le faire. Aujourd'hui, on veut très clairement conserver le statut professionnel, conserver le Centre de formation, mais aussi rester aux portes des championnats d'élites et pouvoir y revenir le plus vite possible, mais sur de bonnes bases.

Le projet qu'on porte est non pas de sauver le club pour la saison 2023-2024. Cette saison 2023-2024 sera une saison de transition, on le sait, et elle sera douloureuse, on le sait, on veut que derrière soient posés les jalons pour reconstruire durablement un club et refermer la parenthèse pénible qu'on a tous vécue pendant les 10 dernières années. Donc ce qui est important pour nous aussi dans le projet que l'on porte, c'est que l'essentiel aujourd'hui des actionnaires qui vont venir au club sont franc-comtois. Certains sont encore résidents franc-comtois, ils sont investisseurs à titre professionnel via leur société, soit pour une large majorité à titre personnel.

C'est vraiment quelque chose de très fort et encourageant pour nous, de revenir aux valeurs fondamentales du club qui sont la formation et le développement des jeunes, et quand je dis développement, c'est sportif mais aussi humain, retrouver un peu le sens de la discrétion et garder une grande ambition couplée à une grande humilité qui, je crois, a fait défaut au club, et évidemment, retrouver le sens des réalités économiques.

Donc aujourd'hui, on a une totale confiance, je ne vais pas m'étendre sur ce qui a été déjà fait depuis 10 jours maintenant qu'on s'est jeté dans la bagarre, on va passer jeudi devant la DNCG, on sait que l'enjeu est crucial, mais aujourd'hui si les collectivités peuvent nous confirmer l'engagement de principe sur lequel on a discuté, je prends l'engagement devant vous qu'on va continuer à se battre pour réunir les derniers éléments qui nous manquent. Aujourd'hui, les planètes s'alignent et on peut commencer à se dire qu'on peut le faire et on va le faire !

Monsieur DEMOUGE

Merci Pierre. Je laisse la parole à Maître POULMAIRE.

Monsieur POULMAIRE

Merci Monsieur le Président, juste un mot pour vous remercier déjà pour votre soutien. Techniquement aujourd'hui, le véhicule juridique qui a été utilisé pour rassembler les investisseurs privés est une technique qui est prévue par les articles 2011 et suivants du Code Civil qui est la fiducie. La fiducie permet de regrouper dans un patrimoine fiduciaire autonome les sommes qui sont versées par les investisseurs privés, lesquelles seront réinjectées dans le club à l'occasion d'une rotation de capital qui interviendra au moment du closing, c'est-à-dire du transfert de propriété effectif des actions qui, au terme du contrat conclu avec NENKING, doit intervenir une fois la levée de la condition suspensive prévue, à savoir la validation par la DNCG du budget et l'inscription du club en National 1 pour la saison 2023-2024 avec maintien de son statut professionnel.

Donc ce sont des opérations qui interviendront à l'issue de la décision de la DNCG. On a réuni, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, lors d'une première vague de souscription, 1 801 000 € qui ont été complétés depuis par d'autres souscriptions pour arriver aujourd'hui à une somme autour de 4 300 000 €, l'objectif recherché par Jean-Claude, par Pierre et l'équipe étant de se rapprocher le plus possible des 5 Millions d'€ pour le passage devant la DNCG.

Le deuxième point, cela a été évoqué par plusieurs d'entre vous, il est donc envisagé, et cela fait partie de la mission qui m'a été confiée, d'analyser les conditions dans lesquelles la structure commerciale actuelle portant le club serait transformée en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) qui, à mon sens, serait particulièrement appropriée à une gouvernance collective, au redéploiement du club sous une forme non plus capitalistique telle qu'elle était jusqu'à présent, mais plutôt faisant un équilibre entre les différentes parties prenantes.

Généralement, Bastia en est un exemple, on réunit autour de la SCIC les différents protagonistes que sont les investisseurs privés qui ont permis la reprise du club, les collectivités, les supporters, également les salariés et on peut également y ajouter les licenciés du club, à la fois les joueurs actuels, mais également les joueurs passés. Donc c'est une forme de gouvernance et de gestion du club que je trouve très intéressante qui n'est pas encore très développée dans le monde professionnel, mais peut-être que Sochaux comme elle l'a fait dans son histoire, pourra montrer que c'est un véhicule parfaitement adapté au football moderne.

Monsieur DEMOUGE

Merci Maître. Jean-Claude.

Monsieur PLESSIS

Je vais vous dire, je suis très touché par tout ce qui a été dit ce matin parce qu'il y a encore 8 jours, quand on est parti, personne ne croyait en ce projet, personne ! Nous, on y croyait parce qu'on sait qu'on en était capable. On a eu un avocat qui a été extraordinaire, il nous a bien guidés, on a essayé de respecter toutes les normes de la Fédération, on n'a jamais voulu se mettre en travers, parce que les Fédérations ont des règles et dès qu'on ne respecte pas ces règles, on est mal parti et nous, on est bien parti.

Je vous remercie sincèrement, je suis très ému parce que vraiment on n'y croyait pas et on voyait arriver le pire pour ce club qui nous est tous très cher parce qu'il représente plein de choses que tout le monde a rappelées. Tout le monde a développé l'histoire et je suis heureux parce qu'il n'y a pas que l'histoire, il y a un futur, et grâce à vous, il y aura un futur ! Et croyez-moi, on va s'y mettre, on va s'y impliquer, on va se battre et on communiquera avec vous bien entendu, parce que je crois que vous avez besoin aussi de retrouver la communication avec votre club.

Monsieur DEMOUGE

Merci Jean-Claude, merci à tous. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Pas davantage. Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Avant de conclure, je souhaite vous remercier tous pour votre participation, vous remercier aussi pour ce vote. Ce vote de notre collectivité, qui n'est pas négligeable, 1 Million d'€ de plus que notre participation habituelle, plus le vote qui, j'espère, sera aussi acquis à la quasi-unanimité par le Département mercredi, vont permettre, je le souhaite, d'avoir un budget qui sera retenu par la DNCG dès le jeudi 17 août. Pour la suite, les autres collectivités, nous mêmes, les privés allons participer à la constitution d'une SCIC. Merci encore à tous et bonne fin de vacances pour certains.